

Politique d'engagement

Pourquoi s'engager ?

Convaincue que les enjeux de durabilité sont essentiels, la Banque Transatlantique Luxembourg s'inscrit dans **une volonté d'investissement pérenne et responsable**. Elle adhère au plan d'action que la Commission européenne a défini dans le prolongement de l'accord de Paris de 2015 (COP21). Ce plan consiste à mettre en place un « processus tenant dûment compte des considérations environnementales et sociales dans la prise de décisions d'investissement, ce qui se traduit par une hausse des investissements dans des activités à plus long terme et durables ».

Pour ce faire, la Banque Transatlantique Luxembourg adopte une **politique d'investissement qui intègre une démarche en matière d'analyse des impacts sur la durabilité**. Elle attache une importance croissante à tout événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Au-delà des paramètres financiers de court terme, il est effectivement important de prendre également en considération des critères extra-financiers qui pourront agir sur la valorisation.

Le groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale – qui a opté pour le statut d'entreprise à mission et s'est doté d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir » – offre un premier cadre général de l'investissement responsable grâce à ses valeurs d'engagement social et environnemental dans lequel s'inscrit pleinement Banque Transatlantique Luxembourg.

A son niveau, la Banque Transatlantique Luxembourg considère qu'elle peut également responsabiliser les acteurs économiques par une prise de conscience des problèmes environnementaux et enjeux sociaux et par la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance. **Une politique d'investissement responsable est en effet une occasion d'inciter les entreprises à communiquer** sur leurs plans stratégiques et leurs performances ESG ainsi qu'à agir dans le cas d'éventuelles controverses.

La Banque Transatlantique Luxembourg partage également la conviction que l'intégration des enjeux de durabilité participe à la préservation du capital, à la protection des intérêts de ses clients et permet de générer de la richesse collective.

Comment se matérialise cet engagement ?

Pour répondre à l'ambition de ses engagements, la Banque Transatlantique Luxembourg attache une importance croissante au **processus d'analyse et de suivi des sociétés** selon des critères d'évaluation dans le domaine environnemental, social et de la gouvernance. L'offre de la Banque Transatlantique Luxembourg se construit progressivement autour de plusieurs piliers :

- Tout d'abord, la Banque Transatlantique Luxembourg applique **la politique d'exclusion sectorielle mise en place par le Crédit Mutuel Alliance Fédérale**. Certains placements dans des activités précisément délimitées par le Groupe sont proscrits (mines antipersonnel, par exemple). Ladite liste est en constante évolution et la politique d'investissement de la Banque Transatlantique Luxembourg est adaptée en conséquence.

- Ensuite, pour mesurer le degré d'implication des entreprises, la Banque Transatlantique Luxembourg dispose d'**informations auprès de fournisseurs de données financières qui sont complétées par des recherches fournies par les équipes d'analystes des différentes sociétés avec lesquelles la Banque Transatlantique** Luxembourg travaille et dont la sensibilité et l'expertise ESG sont croissantes. Ces informations permettent d'estimer le degré d'avancement des sociétés dans leur politique de durabilité. Elles offrent aussi la possibilité à la Banque Transatlantique Luxembourg d'investir dans des thématiques ESG avec une primauté accordée à la dimension environnementale.
- Enfin, la Banque Transatlantique Luxembourg s'appuie, pour une partie de ses investissements, sur **la recherche et l'expertise de Dubly Transatlantique Gestion (DTG)**. En tant que société de gestion de la Banque Transatlantique, DTG analyse la qualité de sociétés cotées européennes et américaines selon des critères à la fois financiers et extra-financiers et, dans ce cadre, intègre une approche ESG. DTG privilégie notamment la visite, la rencontre et l'échange avec les entreprises et leurs équipes dirigeantes. Ces sollicitations permettent de répondre à des problématiques financières et extra-financières, notamment à la suite de controverses ou de nouveaux plans stratégiques. DTG effectue également un travail d'analyse des fonds d'investissement ESG.

Pour **le dialogue avec les sociétés détenues**, la banque utilise différents canaux : participation à des roadshows, conférence téléphonique lors des publications de résultats, communication financière des entreprises et plus fréquemment via des études de courtiers.

En relation avec **l'exercice des droits de votes**, les positions détenues dans les portefeuilles représentent une faible part de la capitalisation des sociétés. Il a été décidé par principe de ne pas exercer nos droits de vote tout en se réservant néanmoins le droit de les exercer si le vote est nécessaire pour protéger l'intérêt des actionnaires. Notre politique de vote a pour principe clé de servir les intérêts à long terme des investisseurs dans ses stratégies d'investissement. Banque Transatlantique Luxembourg ne fait pas appel à des prestataires pour exercer des droits de vote.

De la même manière, **la coopération avec les autres actionnaires** reste limitée par la taille des positions détenues et la Banque Transatlantique Luxembourg n'exerce pas une influence significative au sein des actionnaires. Néanmoins, une approche collaborative n'est pas écartée si nécessaire pour protéger l'intérêt des actionnaires.

Comme indiqué ci-dessus, la Banque déploie un processus robuste d'analyse et de suivi des sociétés et **le recours à des communications avec des acteurs pertinents des sociétés** détenues en portefeuilles d'investissements n'est pas le moyen privilégié pour se renseigner. Dans l'hypothèse où le processus d'analyse et de suivi nécessiterait des informations complémentaires, alors notre équipe de gestion pourrait avoir recours à une communication avec des acteurs pertinents des sociétés visées.

Banque Transatlantique Luxembourg met en œuvre un cadre rigoureux et systématique **de prévention, détection et gestion des conflits d'intérêts**. Chaque collaborateur prend connaissance du code de déontologie et doit en respecter scrupuleusement les règles qui y sont édictées. Banque Transatlantique Luxembourg s'assure que les gestionnaires agissent en tout premier lieu dans l'intérêt du client indépendamment de leur propre intérêt.